

## **Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal**

**Du Jeudi 25 mai 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq mai à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Blanzay dûment convoqué, le 20 avril 2023, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Mme Isabelle SURREAUX, Maire.

***Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15***

***Nombre de conseillers municipaux présents : 13***

***Quorum : 8***

**Présents** : Mrs CORDEAU Jean-François, , GUILLET Noël, LEROYER Clément, PRADEL Stéphane, PROVOST Jean-Claude, ROUSSEAU James, THOMAS Stéphane, TRIQUET David et Mmes AUTET Gwénaëlle, DOUX Annie, MORINEAU Émilie, PETIT Mélissa, et SURREAUX Isabelle.

**Absents** : Mme THOMAS Nadia et Mr DENIS-PERRIERE Cyrille.

**Pouvoirs** :

Conformément aux dispositions de m'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection du secrétaire de séance, qui est chargé de la rédaction du procès-verbal de la séance.

**Secrétaire de séance** : Mme DOUX Annie

### **ORDRE DU JOUR**

- Arrêt du Procès-verbal de la séance du 27 avril 2023,  
Délibération n°20230525-01 Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement
- Délibération n°20230525-02 projet éolien des communes de Champniers et La Chapelle-Bâton
- Délibération n°20230525-03 Remplacement lanternes et projecteurs par des lanternes et projecteurs LED de l'éclairage public – demande de subvention
- Délibération n°20230525-04 Tarif cantine scolaire et portage des repas à domicile
- Délibération n°20230525-05 Réaménagement de l'école- subventions

### **ARRET DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 AVRIL 2023**

Aucune remarque faite par les membres du Conseil Municipal

### **DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES**

## **1/ Délibération n° 20230525-01 – Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement**

Le Conseil Municipal ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 332-13 ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles ;

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré ;

### **DECIDE**

- **d'AUTORISER** Madame le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 332-13 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

Elle sera chargée de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

- **DE PREVOIR** à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

## **2/ Délibération n° 20230525-02 – Projet éolien des communes de Champniers et La Chapelle-Bâton**

Madame Le Maire expose le dossier concernant le projet éolien de la « Société Ferme Eolienne de Champniers-La Chapelle-Bâton » composé de 3 éoliennes et 1 poste de livraison sur le territoire de Champniers et La Chapelle-Bâton.

Une enquête publique a lieu du 9 mai 2023 au 16 juin 2023 à 11h30.

Le Conseil Municipal de Blanzay est appelé à donner son avis sur le projet dès 'ouverture de l'enquête publique et au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture du registre d'enquête.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à bulletin secret **EMET** les avis suivants :

- 3 POUR
- 8 CONTRE
- 2 BLANC

## **3/ Délibération n° 20230525-03 – Remplacement lanternes et projecteurs par des lanternes et projecteurs LED de l'éclairage public – demande de subvention fonds verts**

Madame Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'un nouveau devis a été reçu suite à la demande de modification pour supprimer certains points lumineux dans les villages.

La dépense totale est de 129 727.22 € HT soit 155 672.66 € TTC et avec une participation du Syndicat Energies Vienne de 64 307.84 €.

**PLAN DE FINANCEMENT :**

|                                     |                       |
|-------------------------------------|-----------------------|
| Dépense totale :                    | 129 727.22 €          |
| Fonds Vert :                        | 38 918.00 €           |
| Energies Vienne 50 % :              | 64 307.84 €           |
| Autofinancement de la Commune 20% : | 26 501.38 €           |
| TOTAL                               | -----<br>129 727.22 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** à l'unanimité de :

- **RETENIR** le devis de la SOREGIES d'un montant de **129 727.22 € HT** soit **155 672.66 € TTC** en totalité et la subvention du Syndicat Energies Vienne d'un montant de **64 307.84 €**,
- **DONNER** un avis favorable au plan de financement présenté,
- **FINANCER** la dépense par un emprunt à hauteur de 55 000 €
- **AUTORISER** Madame Le Maire à signer le devis et la subvention ainsi que de **DEPOSER** la demande de subvention au titre du FONDS VERTS.

**4/ Délibération n° 20230525-04 – Tarifs cantine scolaire et portage des repas à domicile**

Madame Le Maire fait lecture des bilans de la cantine scolaire, il conviendrait de revoir les tarifs, Madame Le Maire propose les tarifs ci-dessous.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** à l'unanimité de :

- **FIXER** les tarifs à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 à savoir :
  - Enfant 2.80 €
  - Adulte hors personnel 6.50 €
  - Personnel de la mairie 5.00 €
  - Instituteur 6.50 €
  - Repas à domicile 6.50 €
  - Portage 1.50 €

**5/ Délibération n° 20230525-05 – Réaménagement de l'école - subventions**

Mme MORINEAU Émilie quitte la séance et ne prend pas part ni au vote ni au débat.

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'en prévision de l'arrivée des CM1 et CM2 suite à la fermeture de l'école de Champniers à la prochaine rentrée scolaire, un réaménagement de l'école est nécessaire pour pouvoir accueillir tous les enfants dans de bonnes conditions.

Un local doit être construit sous le préau côté cour de Mme Simonnet avec un wc, un lavabo et un local vestiaire.

Divers investissements doivent être effectués :

- Peintures du couloir
- Amélioration de 2 ordinateurs portables
- Divers mobiliers
- Rideaux pour la garderie

Madame le Maire présente les différents devis prévus à cet effet.

Le plan de financement serait le suivant :

**PLAN DE FINANCEMENT :**

|                                     |                      |
|-------------------------------------|----------------------|
| Dépense totale :                    | 35 519.64 €          |
| ACTIV :                             | 22 300.00 €          |
| Subvention d'État (DETR/DSIL) :     | 6 116.00 €           |
| Autofinancement de la Commune 20% : | 7 103.64 €           |
| TOTAL                               | -----<br>35 519.64 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** à l'unanimité de :

- **RETENIR** les devis suivants :
  - o Pour le bâtiment :
  - **Entreprise Anthony LAIRAULT** de BLANZAY d'un montant de **3 388.95 € HT** soit **3 727.85 € TTC**,
  - **Entreprise TARDIVAU** de BLANZAY d'un montant de **11 788.00 € HT** soit **14 145.60 € TTC**
  - **Entreprise Dominique BAUDIFFIER** de SAVIGNÉ d'un montant de **2 737.61 € HT** soit **2 299.59 € TTC**
  - **Entreprise TUYAU VERT** de BLANZAY d'un montant de **3 561.00 € HT** soit **4 273.20 € TTC**
  - o Divers investissements :
  - **Entreprise Dominique BAUDIFFIER** de SAVIGNÉ d'un montant de **3 880.00 € HT** soit **4 646.00 € TTC**,
  - **Entreprise TOP ELEC** de SAINT SAVIOL d'un montant de **1 617.73 € HT** soit **1 941.27 € TTC**,
  - **CREATHLON-INFORMATIQUE** de CIVRAY d'un montant de **428.00 € TTC**,



- MANUTAN COLLECTIVITÉ de NIORT d'un montant de 7 751.74 € HT soit 9 302.09 € TTC,
  - CENTRAKOR ECOGEM de SAVIGNÉ d'un montant de 46.61 € HT soit 55.93 € TTC, <sup>215</sup>
  - Entreprise Anthony LAIRAULT de BLANZAY d'un montant de 320.00 € HT soit 352.00 € TTC.
- DONNER un avis favorable au plan de financement présenté,
  - AUTORISER Madame Le Maire à signer les devis ainsi que de DEPOSER les demandes de subvention.

## QUESTIONS DIVERSES

### **Centenaire René Monory**

Invitation au Futuroscope le vendredi 9 juin 2023.

### **Changement des assiettes de la petite salle des fêtes**

Elles vont être remplacées car elles sont abîmées.

### **Désignation des membres de la commission des Elections**

Mme Mélissa PETIT, Mr Bernard CHEVALIER et Mme Béatrice ROUSSEAU.

### **Demande de Mme Séverine CHOPIN pour son activité de magnétisme et hypnose**

Installation d'un banc pour sa patientèle. Le Conseil Municipal est favorable.

### **Démolition de l'ancien vestiaire sportif**

L'entreprise Barré va être relancée pour effectuer les travaux.

### **Borne médicale**

Madame Le Maire fait part de son rendez-vous avec Metadom.

### **Fête du 26.08.2023**

Le restaurant Les Drôles propose un repas.

### **Feu de la St Jean**

Possibilité d'un repas commun le midi pour les bénévoles des associations.

*La séance est levée à 22h34*

*Prochaine réunion le 22 juin 2023 à 20h30*

Blanzay, le 22 juin 2023

|                                                                                                                            |                                                                                                                                          |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Le Maire,<br/>Isabelle SURREAUX</p>  | <p>La Secrétaire de séance,<br/>Mme Annie DOUX</p>  |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|